

A mon avis nous n'avons pas besoin de nous précipiter sur d'autres mesures avant de régler celle-ci. Le ministre devrait nous donner des détails. Mais qu'il nous réponde ou non, il nous faut des lois de ce genre.

Si le taux d'intérêt doit varier selon qu'il s'agit d'un emprunt destiné à l'achat de terrains ou de machines—avec un taux d'amortissement différent—de bétail, d'édifices et ainsi de suite, comment le ministre parvient-il à concilier sa thèse avec sa déclaration selon laquelle le taux d'intérêt dépendra du taux des emprunts du gouvernement? Il est évident qu'il n'y aura aucune relation de ce genre. On veut ainsi persuader le comité que le gouvernement s'inspire de ce principe, mais les banques n'ont certainement fait aucune déclaration précise à cet égard. Le ministre n'a sans doute pas déclaré aux banques que telle était la pensée du gouvernement dans ce domaine. Les banques ne lui ont pas fait part de leur conception. Il attend simplement qu'elles exposent leurs projets.

Si le ministre est prêt à répondre aux questions que nous avons soulevées au sujet de la mesure législative à l'étude, je vais me rasseoir. Le ministre peut-il nous dire s'il a déclaré aux banques: «Voilà ce que je propose», et si les banques ont accepté ou rejeté ses propositions? Il n'a pas soufflé mot de leur attitude envers cette mesure.

Les banques profiteront de la mesure législative, mais quelle sera la situation entre les banques elles-mêmes? Je ne parle pas des caisses populaires, car je ne suis pas assez bien renseigné là-dessus, mais je sais comment fonctionnent les coopératives de crédit. Le ministre devrait ne pas tenir compte des arrangements conclus avec les banques, si cela est vraiment le cas, et arrêter avec elles le taux d'intérêt le plus avantageux pour les fermiers.

Même si diverses institutions de prêt doivent être incorporées au programme, elles devraient toutes être disposées à accepter le taux établi par le ministre. Je ne crois pas que l'inclusion dans le projet de loi de divers genres d'institutions de prêt donne lieu à une réduction du taux d'intérêt. S'il y a eu entente entre les banques et les autres institutions de prêt au sujet du taux d'intérêt à exiger, le ministre peut se servir du bill comme d'un trompe-l'œil et clamer par tout le pays qu'il a fait en sorte que les agriculteurs puissent obtenir des prêts de toutes ces

institutions. Il pourra lancer des cris d'allégresse tant qu'il voudra à ce sujet. Mais je tiens à signaler que ces institutions ne faciliteront pas la réduction du taux d'intérêt imposé aux cultivateurs.

Quel taux d'intérêt le ministre a-t-il proposé aux banques? Et qu'en pensaient les banques? Le ministre a parlé d'une garantie du gouvernement, au sujet de ces prêts. Cette garantie vaut-elle quelque chose? Le taux d'intérêt variera-t-il suivant les banques? Par exemple, la Banque Royale du Canada, la Banque canadienne impériale de Commerce et la Banque de Montréal auront-elles des taux différents? On ne nous a pas répondu à ce sujet. Le ministre n'est pas disposé pour l'instant à nous dire ce qu'il en pense. Peut-être est-ce parce qu'il n'a aucune idée de ce que devrait être le taux d'intérêt.

Si le gouvernement a des principes directeurs à cet effet, de toute évidence les banques ne les ont pas encore acceptés. Le moment est venu pour les banques d'accepter les propositions du ministre et il devrait dire à la Chambre ce que sont ces propositions. Le comité gagnerait ainsi beaucoup de temps. Le ministre devrait nous dire: «Nous avons conclu un accord avec les banques. Le voici». Pourquoi en faire un secret? Nous le saurons tôt ou tard.

En tant que membre de l'opposition, dois-je demander tous les jours au ministre s'il s'est produit un changement de taux ou si des fluctuations se sont produites quand des obligations ont été émises. D'ailleurs, serait-ce utile? Cela aiderait-il à l'expédition des affaires de la Chambre? Certainement pas.

J'estime devoir, à titre de membre de l'opposition, poser ces questions au ministre. Chaque émission d'obligations, indépendamment du temps de l'année, influe sur le taux d'intérêt que les banques exigeront. Je ne voudrais pas me voir obligé de harceler le ministre pour obtenir ce renseignement. Nous ne serons pas satisfaits tant que le ministre ne sera pas disposé à nous révéler la formule établie pour les taux d'intérêt. S'il nous faut constamment interroger le ministre à ce sujet, sera-ce dans l'intérêt du bon fonctionnement de la Chambre? Dans l'intérêt de l'industrie agricole, qui sollicitera continuellement des emprunts? Ce n'est pas une chose qui va durer un jour ou un an. C'est une chose qui va se perpétuer en s'accroissant. Il y a environ 20 ans que cela dure.